

Règlement officiel de la « Foulée de la fraise »
Samedi 17 juin 2023

Art 1 : Organisateur

À l'occasion de la 98^{ème} Fête des fraises, la commune de Bièvres organise le 17 juin 2023 « La foulée de la fraise » avec trois itinéraires de 2 Km, 5 Km et 9 Km.

Vous pouvez à tout moment vous renseigner au centre Ratel au 01 69 41 51 31 ou à l'adresse mail ratel@bievres.fr.

1-1* LA FOULÉE DE LA FRAISE SOUTIENT « LA COURSE EN OR »

1 700 enfants de moins de 15 ans et environ 800 adolescents de 15 à 18 ans déclarent un cancer en France chaque année. 500 d'entre eux ne guériront pas.

Pour cette 4^e édition, La foulée de la fraise soutient **La course en or qui collecte des fonds pour la recherche contre les cancers pédiatriques.**

La Course en Or est un événement caritatif créé par les parents de Guillaume, un adolescent Saint-Michellois qui a succombé en 2017 à une tumeur osseuse pour laquelle il n'existait pas de traitement.

Pour sensibiliser le plus grand nombre à cette cause, la ville de Saint Michel sur orge et Maria Menicacci-Ferrain, la maman de Guillaume, ont donc eu l'idée de profiter de la Fête de leur ville, pour créer ce mouvement **de solidarité auquel la Commune de Bièvres s'associe cette année.**

La Commune versera 5€ par participant par le biais d'une subvention.

Cette subvention sera versée à l'Association **Le rêve de Marie Dream, contre les cancers pédiatriques.**

Si vous souhaitez verser un don, vous pouvez le faire via le lien HelloAsso suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/le-reve-de-marie-dream/evenements/la-course-en-or-2023>

Art 2 : Conditions de participation

La foulée est ouverte aux personnes nées en 2018 et avant.

Les mineurs de moins de 14 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal.

À partir de 14 ans, les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Art 3 : Parcours

Les départs pour les trois itinéraires sont prévus, Allée des Castors devant le gymnase François Carrive.

- RDV 9h45 départ 10h : **La foulée de la fraise sportive** 9km
- <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1344513#map>
- RDV 10h05 départ 10h20 : **La foulée de la fraise entre amis** 5km

- <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1344515#map>
- RDV 10h25 départ 10h40 : La foulée de la fraise en famille 2km
- <https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1344509#map>

Les arrivées sont prévues sur la place de la mairie.

Le tracé des itinéraires est consultable sur le site :

www.bievres.fr

ou

<https://www.calculitineraires.fr/index.php> en recherchant les itinéraires par leurs noms.

L'organisation se réserve le droit de toute modification en cas de force majeure.

La sécurité sur le parcours et les carrefours seront protégés par la police municipale de la commune ainsi que par des signaleurs bénévoles.

Art 4 : Inscriptions et retrait des bracelets

Les inscriptions sont **obligatoires** :

- sur le site www.bievres.fr
- par téléphone : 01 69 41 51 31

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, chaque foulée est limitée à 60 participants.

Les inscriptions seront clôturées dès cette limite atteinte sans préavis.

Dans la mesure du possible les participants rempliront leur formulaire de participation en ligne. Cette démarche en ligne fera foi d'acceptation du règlement et de signature de la charte relative aux conditions sanitaires.

Le cas échéant, le formulaire papier dûment rempli et signé sera remis aux organisateurs au départ.

Le jour de la course à partir de 9h30, chaque participant recevra un bracelet à la couleur de la foulée à laquelle il se sera préalablement inscrit :

- La foulée de la fraise sportive : 9km / Rouge/ Départ 10h
- La foulée de la fraise entre amis : 5km / Vert / Départ 10h20
- La foulée de la fraise en famille : 2km / Bleu /Départ à 10h40

Le port du bracelet sera obligatoire et devra être visible pour identifier les participants.

La Foulée de la Fraise est une course pédestre à allure libre, ne donnant lieu à aucun chronométrage. Pour les plus jeunes la marche est recommandée. Les 2 premiers arrivants catégorie homme, femme ou enfant seront cependant récompensés pour chaque foulée.

Ces foulées ne constituent en aucun cas une compétition, mais elles nécessitent toutefois une bonne forme physique. **Il est recommandé de consulter son médecin afin de prévenir une éventuelle contre-indication. L'inscription vaut déclaration de bonne santé. La Commune décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un problème de santé.**

Art 5 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Chaque participant atteste bénéficier d'une assurance en responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Il est rappelé que chaque participant doit s'engager à respecter le règlement.

Art 6 : Sécurité –civilité et circulation sur les itinéraires

Les différents itinéraires seront balisés et encadrés par des signaleurs. Chaque point de traversée sera également encadré.

Utilisation de la voie publique

Les participants doivent impérativement respecter en tous points les prescriptions du Code de la route, en particulier :

- S'il existe un trottoir ou un accotement, il doit être utilisé, quel que soit le côté de la route où il se trouve. S'il n'existe pas d'accotement ou de trottoir, les piétons circulent à gauche en file par un.
- Quand l'itinéraire croise une route /une rue, les participants doivent obligatoirement utiliser un passage prévu à leur attention.
- Les participants doivent respecter les arrêtés en vigueur et doivent obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique. Ils ne peuvent se prévaloir d'aucune priorité de passage aux différents carrefours.

Les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Tout participant :

- Est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours).
- S'engage à respecter l'environnement naturel et à ne rien jeter sur les parcours.
- S'engage à emprunter uniquement le parcours balisé et à être vigilants aux obstacles (troncs, souches etc.)

Art 7 : Ravitaillement

Au départ chaque participant se munira de sa propre gourde remplie.

A l'arrivée de chaque parcours, un point d'eau sera mis à disposition.

Le remplissage des gourdes et la remise d'un ravitaillement solide individuel sera effectué par les équipes bénévoles.

Art 8 : Cas de force majeure

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. *Seront considérés comme cas de force majeure des conditions météorologiques défavorables.*

Le cas échéant, les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Art 9 : Droit d'image

Chaque participant autorise la commune à exploiter les images prises lors de cette manifestation dans le cadre des publications municipales et de ses supports numériques.

Art 10 : Acceptation

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, et en accepter toutes les clauses.

Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après les foulées.

Nous comptons, amis sportifs, sur le respect du règlement, de la charte et sur votre esprit solidaire.

CHARTRE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL POUR UNE FOULEE EN SECURITE

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect des règles et de nos valeurs environnementales et citoyennes, en tant que coureur de l'évènement « La foulée de la Fraise 2023, je m'engage à :

1/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation

> Être solidaire et bienveillant les uns envers les autres – porter assistance aux autres coureurs si besoin.

> Être en bonne forme physique – consulter mon médecin

> Respecter et laisser les lieux publics et les espaces naturels propres

> Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...),

2/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la foulée est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants.

> Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

> Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

3/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Date et Signature